



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BASSE-NORMANDIE**

**Division de Caen**

Hérouville-Saint-Clair, le 5 octobre 2005

Monsieur le Directeur  
du Centre de la Manche de l'ANDRA  
BP n° 807  
50448 BEAUMONT HAGUE CEDEX

**OBJET :** Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS-2005-ANDRCM-0001 du 28 septembre 2005.

**N/REF :** DEP-DSNR CAEN-0698-2005

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection inopinée à caractère général a eu lieu le 28 septembre 2005 au Centre de la Manche. Un prélèvement d'eau a été effectué sur un piézomètre.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 28 septembre 2005 du centre de stockage de la Manche à La Hague a porté sur le bilan de l'exploitation par l'ANDRA sur l'année écoulée. Une attention particulière a été accordée à la gestion des déchets produits par le centre, les travaux de maintenance de la couverture, et les travaux sur le réseau séparatif gravitaire enterré. Un prélèvement d'eau a été effectué sur la nappe au niveau d'un piézomètre qui fera l'objet d'une analyse par un laboratoire extérieur.

L'examen par quadrillage effectué par les inspecteurs sur ces points montre une amélioration de la maîtrise des conditions d'exploitation correspondant à la phase de surveillance active du centre, particulièrement sur le suivi de l'ouvrage et l'élimination des déchets.

... / ...

A. Demandes d'actions correctives

- néant -

B. Compléments d'information

Dans le cadre du programme de surveillance, vous avez procédé à deux prélèvements de membrane en septembre 2005. Vous n'avez pas indiqué les critères retenus pour choisir la zone de prélèvement.

**B.1. Je vous demande de m'indiquer les critères selon lesquels la ou les zones de prélèvement de la membrane seront choisies, et leur éventuelle évolution dans le temps pour assurer la surveillance de l'ensemble de la couverture.**

**B.2. Je vous demande de transmettre le résultat des contrôles de la membrane à la DSNR de Caen, à la DGSNR (SD3) et à l'IRSN.**

\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
le chef de division,

SIGNE PAR

Olivier TERNEAUD